



Etablissement public  
du Marais poitevin



## Réunion groupe de travail Hydraulique

### Compte rendu des échanges

Le 24 Janvier 2019, à Fontenay le comte

#### Liste des présents :

- Mathieu Bossis, AFB Deux Sèvres
- Gilles Chourré, Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise
- Fabrice Suire, Syndicat Mixte de Vendée, de la Sèvres et des Autizes
- Didier Berchaire, SYHNA/ SIEAGH Curé
- Philippe Mounier, Fédération des syndicats de marais du Marais poitevin
- Maxime Bobineau, Fédération de chasse de Vendée
- Jean-Pierre Guéret, RNN de la Baie de l'Aiguillon
- Simon-Pierre Guilbaud, Etablissement Public du Marais Poitevin
- Marie Thimoléon, Etablissement Public du Marais Poitevin
- Jean Eudes Du Peuty, Etablissement Public du Marais Poitevin
- François Josse, IIBSN, SAGE SNMP
- Hugues des Touches, LPO
- James Gandrieau, SAGE du Bassin du Lay
- Nadine Pelon, Chambre d'Agriculture Pays de la Loire (Vendée)
- François-Marie Pellerin, Coordination pour la Défense du Marais Poitevin
- Odile Cardot, PNR Marais poitevin
- Alain Texier, PNR Marais poitevin
- Marie Beneteau, PNR Marais poitevin
- Sophie Der Mikaelian, PNR Marais poitevin

#### Liste des excusés :

- Erick Broussard, AFB Charente-Maritime
- Régis Gallais, ONCFS
- Frédéric Portier, AFB Vendée
- Samuel André, Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Pascal Mege, Syndicat Mixte du Bassin du Lay

Jean Eudes Du Peuty (EPMP) introduit la réunion en faisant une brève présentation de l'objet de la réunion et de la procédure de réécriture du docob Natura 2000, il passe la parole à l'équipe du PNR qui débute alors la présentation.

Au sujet de la présentation des cours d'eau et du réseau hydraulique :

**Jean- Pierre Guéret** (RNN de la Baie de l'Aiguillon) précise qu'il serait intéressant de mettre l'accent sur la disparition des herbiers aquatiques.

Quant au classement des cours d'eau, l'état des ouvrages et les suivis et tendances piscicoles :

**Gilles Chourré** (IIBSN) demande à quand remontent les tendances ? Pour les lamproies par exemple, c'est chaotique malgré des tendances surprenantes sur quelques années.

**Sophie Der Mikaelian** (PNR Marais poitevin) précise qu'il s'agit de tendances sur les dix dernières années. Par ailleurs, elle indique que toutes les actions d'aménagement d'ouvrages étaient fléchées dans le précédent docob et ont été engagées depuis pour la plupart.

**François-Marie Pellerin** (Coordination pour la Défense du Marais poitevin) souhaiterait avoir des précisions sur les évolutions des espèces par rapport aux tendances nationales ainsi que sur la nature des ouvrages représentés en bleu.

**Sophie Der Mikaelian** (PNR Marais poitevin) répond que toutes les espèces sont dans le rouge à l'échelle européenne. Lamproie, Saumon, Anguille suivent la même tendance dans le marais qu'à l'échelle nationale sauf pour l'Alose qui se porte mieux dans le marais. Concernant les ouvrages représentés en bleu sur la carte, ils n'ont pas fait l'objet d'études donc pour certains, on ne sait pas s'ils sont bloquants ou non par manque de connaissances.

**François Josse** (Sage SNMP) revient sur la carte des ouvrages où n'apparaît pas l'ouvrage du Fer à Cheval et celui de Bouzon, mais il ne lui semble pas qu'il y ait eu d'études.

**Sophie Der Mikaelian** (PNR Marais poitevin) informe que l'idée de lancer en fin de programme des études pour les ouvrages de Bouzon et du Fer à Cheval avait été émise. Ce dernier étant peut-être moins bloquant que celui de Bouzon.

**Gilles Chourré** (IIBSN) intervient en précisant que les études pour les deux ouvrages sont engagées cette année.

**Hugues des Touches** (LPO) pose la question concernant le Canal de ceinture, vienne, le clain, chenal vieux, ... est-ce qu'ils seront intégrés dans le docob à venir ?

**Fabrice Suire** (SM Vendée, Sèvres Autizes) complète en ajoutant que cela serait l'occasion de mettre à jour cette carte, lors des CTMA. Globalement il va y avoir de l'évolution sur les 2 ans à venir.

**Hugues des Touches** (LPO) poursuit par le fait que le docob sera l'occasion de mettre à plat et d'engager des actions...

**Sophie Der Mikaelian** (PNR Marais poitevin) intervient en suggérant que ce qui peut être prévu dans le docob c'est d'approfondir les connaissances sur des ouvrages.

**Alain Texier** (PNR Marais poitevin) informe que l'on pourra l'inscrire mais que ce sera aux structures de l'engager.

**Jean Eudes Du Peuty** (EPMP) tient à préciser que le docob donnera des objectifs mais pas d'échéances. Est-ce que les CTMA actuels l'ont prévu où le prochain va le prévoir... ? Il ne souhaite pas mettre des échéances dans le docob, mais plutôt inscrire que la continuité écologique est importante sur tel ou tel axe.

**Alain Texier** (PNR Marais poitevin) confirme que le CTMA est l'outil pour répondre aux objectifs du docob.

**James Gandrieau** (Sage du Bassin du Lay) signale que deux ouvrages sont programmés : dont celui de Moricq en 2022.

**Hugues des Touches** (LPO) s'interroge sur la présence d'évaluations, d'indicateurs dans la nouvelle méthode de réalisation du docob ?

**François Josse** (Sage SNMP) répond en précisant que le docob doit dire s'il y a des points noirs qui ne peuvent pas rester en état et un CTMA doit avancer dans ce sens-là. Puis il souhaite revenir sur la carte représentant les différents axes piscicoles ; concernant la vendée, il n'y a pas qu'un seul axe mais plutôt 2 ou 3 axes. En terme d'affichage, il serait bien de les faire apparaître également sur la carte.

**François-Marie Pellerin** (Coordination pour la Défense du Marais poitevin) rejoint François Josse en faisant la même remarque pour l'autize, sur laquelle il y a 2 voies aussi. Puis il rebondit sur ce qui vient d'être dit : il voit mal comment un docob peut être un aiguillon s'il ne donne pas des dates et des objectifs, il pense qu'il faut coordonner les outils mais selon lui, il faut faire plus que ce que Jean Eudes propose.

**Jean Eudes Du Peuty** (EPMP) ajoute que mettre un échéancier ce n'est pas le rôle du docob, mais celui du CTMA et que l'objectif doit être mis par le docob.

**Jean- Pierre Guéret** (RNN de la Baie de l'Aiguillon) souhaite apporter une piste à creuser dans le docob : l'amélioration de la partie gestion et la sensibilisation.

**Mathieu Bossis** (AFB 79) pose la question de savoir quels sont les points noirs qui n'ont pas été identifiés dans les CTMA. Les objectifs sont déjà connus, les axes sont fixés réglementairement... il faudrait donc trouver une plus-value. Il cite l'exemple de l'Anguille pour laquelle il peut y avoir des pistes... sachant que les objectifs de continuités amphihalins sont déjà connus.

**Jean Eudes Du Peuty** (EPMP) répond qu'il n'est pas sûr que tout soit prévu dans les CTMA, le but n'est pas de recopier. Si dans la continuité, la gestion pose problème plutôt que les travaux, alors il faudra effectivement peut être travailler là-dessus.

**François-Marie Pellerin** (Coordination pour la Défense du Marais poitevin) ressens un cercle vicieux, les CTMA doivent être conformes mais il se questionne car il est dit que le docob doit s'adapter.

**Jean Eudes Du Peuty** (EPMP) informe à nouveau que le docob donne les objectifs de continuités. On parle CTMA, contrat de marais, GEMAPI mais par rapport aux objectifs du docob.

**Mathieu Bossis** (AFB 79) mentionne que l'on peut, peut-être, spécifier les objectifs pour le brochet, ...

**Alain Texier** (PNR Marais poitevin) intervient pour informer que dans le premier docob, une priorité avait porté sur 10 ouvrages et que l'entrée habitat avait été utilisée pour aborder les frayères à brochet.

**Marie Thimoléon** (EPMP) souhaite revenir sur la carte représentant les ouvrages pour informer qu'il y a depuis, 3 ouvrages sur le secteur de Triaize qui n'apparaissent pas et qui pourront compléter la carte.

**François Josse** (Sage SNMP) rebondit en précisant que des connaissances existent sur les ouvrages de vendée, que des études ont été faites pouvant apporter des éléments supplémentaires à cette carte.

**Hugues des Touches** (LPO) cite un exemple témoignant d'un réel problème : sur le Bourdeau, il est impossible de réaliser un bief amont pour l'intérêt du brochet car il faut le maintenir bas pour l'urbanisation basse de Triaize. Il soulève donc le fait qu'il serait peut-être intéressant de traiter ce sujet dans Natura 2000, car aucune intervention n'est possible lorsqu'il s'agit d'un cours d'eau classé malgré la présence d'un enjeu écologique majeur.

**François-Marie Pellerin** (Coordination pour la Défense du Marais poitevin) va dans le sens d'Hugues des Touches et précise que la problématique de réactiver des biefs n'est pas liée qu'au problème d'urbanisme.

**François Josse** (Sage SNMP) émet un doute quant à la représentation de la carte de classement des cours d'eau, il doit y avoir un problème avec les couches SIG qu'il faudra remettre à jour.

Concernant les impacts des espèces exotiques envahissantes :

**Philippe Mounier** (Fédérations des syndicats de marais du Marais poitevin) intervient afin de préciser que l'on peut également prendre en compte le développement du sanglier dans les marais mouillés.

Quant aux enjeux hydrauliques :

**Jean- Pierre Guéret** (RNN de la Baie de l'Aiguillon) suggère que la gestion des crues en hiver-printemps est également un enjeu à aborder.

**Philippe Mounier** (Fédérations des syndicats de marais du Marais poitevin) intervient pour mettre en avant la gestion des niveaux d'eau en lien avec l'économie, l'environnement et le social.

**Jean Eudes Du Peuty** (EPMP) précise que le docob est là pour la protection des habitats et espèces, certaines préservations sont liées à l'activité mais tout le focus reste sur la biodiversité.

**Philippe Mounier** (Fédérations des syndicats de marais du Marais poitevin) s'inquiète que tous les enjeux ne soient pas pris en compte par les gestionnaires.

**Jean Eudes Du Peuty** (EPMP) informe que tous les outils vont être abordés. Aujourd'hui la biodiversité a été intégrée par les syndicats, Natura 2000 n'est pas une mise sous cloche. Mais la question est: comment peut-on améliorer cette gestion ?

**Hugues des Touches** (LPO) précise qu'il y a des choses qui avancent comme les contrats de marais. Concernant la qualité de l'eau, les bandes enherbées sont intéressantes et devraient être généralisées, pour chaque culture. Il évoque également le problème des zones de drainage avec le déversement de l'eau dans les milieux récepteurs.

**Philippe Mounier** (Fédérations des syndicats de marais du Marais poitevin) souligne que les berges ne tiennent pas avec des niveaux d'eau élevés. Il cite l'exemple des batardeaux qu'il a mis en place avec des différences de niveaux entre chacun d'eux avant que l'eau rejoigne le réseau primaire.

**Jean Eudes Du Peuty** (EPMP) poursuit sur les niveaux d'eau en revenant sur la courbe globale présentée sur une diapositive et qui a été globalement acceptée par tous car il n'y a eu aucune réaction. Tout le monde semble donc d'accord sur la présence d'un marnage. Le calage se fait par la suite par les contrats de marais et les règlements d'eau. Le travail en commun fait donc avancer les choses.

**Philippe Mounier** (Fédérations des syndicats de marais du Marais poitevin) réagit en précisant que cela est accepté sur certains secteurs mais pas sur d'autres.

**Hugues des Touches** (LPO) : attire l'attention sur la localisation. Il y a des certitudes qui marchent à un endroit et pas à d'autres. En baissant le niveau d'eau sur certains secteurs, les berges se craquent mais ce n'est pas le cas partout. L'isolation de milliers d'hectares de marais pour être drainés, quelques hectares d'urbanisation à isoler pour ne pas perturber les zones en marais, la chenalisation des cours d'eau et des fleuves côtiers, l'élargissement des digues et le re-méandrage des fleuves côtiers, ce sont de vrais sujets dont il faut parler dès à présent et les inscrire dans le docob. C'est politique et foncier mais il y a un vrai enjeu. Cela est également le cas pour les sources.

**François-Marie Pellerin** (Coordination pour la Défense du Marais poitevin) revient sur le volet qualité, il ne faut pas oublier une fonctionnalité importante, l'aspect de nettoyage de l'eau du bassin versant. Pouvoir traiter et établir les eaux du bassin et retrouver cette fonction de marais par rapport à la qualité de l'eau, implique des formes de gestion d'eau au moins sur la partie périphérique.

**Hugues des Touches** (LPO) pose la question de ce qui prévaut entre le docob et le Sage ?

**Jean Eudes Du Peuty** (EPMP) répond qu'il est compliqué de se prononcer, car ce sont deux documents qui n'ont pas la même finalité. L'important étant de se concentrer sur ce qui doit être renforcé.

**Alain Texier** (PNR Marais poitevin) poursuit en indiquant qu'il y a une distinction d'échelle, et que la cohérence et la convergence sont également importantes.

**Mathieu Bossis** (AFB 79) ajoute que le règlement du Sage est opposable aux tiers donc la forme juridique est plus forte pour le Sage.

**Philippe Mounier** (Fédérations des syndicats de marais du Marais poitevin) émet un doute sur le fait que le marais épure tout ce qui vient du bassin versant...

**Jean Eudes Du Peuty** (EPMP) souligne que de nombreuses actions se font sur l'ensemble du territoire et que chaque zone a son importance. Des actions sont également faites en amont du bassin versant.

**François-Marie Pellerin** (Coordination pour la Défense du Marais poitevin) propose un exemple sur la fonctionnalité qui est d'attendre les premières arrivées de lessivage du bassin versant, puis de les stocker et enfin d'attendre un peu avant de les déverser tranquillement par la suite.

Sujet des Dignes et des PAPIs :

**Jean Eudes Du Peuty** (EPMP) informe que lorsque les travaux sont faits, ils sont à coordonner avec Natura 2000. De plus, il est intéressant de travailler en amont pour que l'impact soit moindre. Il ajoute que les PAPIs ne sont aucunement remis en cause.

**François Josse** (Sage SNMP) poursuit en précisant qu'il faut avoir une plus-value, comme les mesures compensatoires avec les baisses.

**Fabrice Suire** (SM Vendée, Sèvres Autizes) indique qu'il y a des secteurs à dissocier entre le maritime, défrichement des digues, et certaines digues fluviales. Il faut une coordination de gestion et d'entretien donc être vigilant dans les déclinaisons de la fiche action du docob.

**Jean Pierre Guéret** (RNN de la Baie de l'Aiguillon) : évoque qu'il y a également un vrai sujet sur les boisements des digues.

**Hugues des Touches** (LPO) intervient sur le fait que de la pédagogie est aussi à faire.

**Fabrice Suire** (SM Vendée, Sèvres Autizes) évoque qu'historiquement, il y a des centaines de km de digues boisées. Cela est valable pour certains secteurs, pour d'autres cela est dû à un manque d'entretien conduisant à un enrichissement des digues. Il serait donc intéressant de repérer sur une carte, les secteurs où il peut y avoir des mesures d'accompagnement comme c'est le cas en front de mer.

**Didier Berchaire** (SIEAGH Curé) souligne qu'il faut être vigilant au déboisement des digues, qui serait pour certaines une catastrophe écologique.

**Philippe Mounier** (Fédérations des syndicats de marais du Marais poitevin) indique qu'il existe le même problème avec les souches de frênes. En effet, ils ne sont pas autorisés à retirer les souches lors des travaux de curage cependant ils sont amenés à revenir sur place lorsque celles-ci sont tombées dans l'eau et deviennent donc gênantes pour les embarcadères et le passage des barques. Il suggère donc que les règles soient clairement définies et qu'elles soient identiques entre les départements.

**Fabrice Suire** (SM Vendée, Sèvres Autizes) rejoint les propos de Philippe Mounier. Des actions sont à identifier dans les fiches actions permettant d'aider les gestionnaires à savoir ce qui doit être fait ou non.

**Odile Cardot** (PNR Marais poitevin) précise qu'au titre de Natura 2000, on peut donner un avis environnemental mais cette question fait référence au site classé et est donc à aborder avec les inspecteurs des sites.

**François-Marie Pellerin** (Coordination pour la Défense du Marais poitevin) pense qu'il y a un réel problème interne de cohérence entre les services de l'Etat. Il suggère de faire un groupe permettant de les réunir avec les inspecteurs des sites.

#### Suggestions des sous-groupes :

**Alain Texier** (PNR Marais poitevin) pose les questions suivantes : faut-il créer des sous-groupes ? se revoir entre animateur SAGE ? faire un groupe sur la connaissance des milieux aquatiques, sur les herbiers ?

**Jean Pierre Guéret** (RNN de la Baie de l'Aiguillon) souhaite revenir sur l'aspect contrat de marais et règlement d'eau. Pour lui, il y a une vraie plus-value environnementale grâce à ces outils. Cependant, de l'énergie est à mettre sur leurs suivis et l'accompagnement dans le temps.

**Jean Eudes Du Peuty** (EPMP) est d'accord avec Jean-Pierre Guéret, et souligne que pour les contrats de marais, la question de leur effet sur le milieu se pose systématiquement et qu'une réflexion est en cours pour le suivi des faits.

**Jean Pierre Guéret** (RNN de la Baie de l'Aiguillon) ajoute que l'enjeu sur l'accompagnement est important ainsi que de mettre en avant les points bloquants à ce jour pour pouvoir aller plus loin.

**Philippe Mounier** (Fédérations des syndicats de marais du Marais poitevin) précise que l'on peut aller plus loin dans la gestion intérieure également afin d'apporter une plus-value sur certains secteurs.

**François-Marie Pellerin** (Coordination pour la Défense du Marais poitevin) aimerait également la mise à disposition des données de ces suivis. Il revient sur la méthode et reste interrogatif sur la cohérence entre le docob et les autres outils sachant que cet objectif de cohérence ne doit pas devenir un objectif principal. Autre point, il trouve intéressant d'avoir connaissance des échanges ayant eu lieu lors des autres groupes de travail.

**Alain Texier** (PNR Marais poitevin) répond que le Copil pourra être l'occasion de partager les informations des autres groupes et les comptes-rendus des réunions seront à disposition sur le site Natura 2000.

**James Gandrieau** (Sage du Bassin du Lay) pense aussi qu'il y a une méconnaissance du territoire à l'amont et à l'aval. Avoir des connaissances de ce qui est fait en amont et essayer de gommer la méfiance des uns et des autres est important et doit être recherché selon lui.

**François Josse** (Sage SNMP) soutient cette position d'incompréhension entre les secteurs avec en amont le sentiment de faire le nécessaire. Cela devient une nécessité de communiquer, de partager la perception de l'arrivée brutale de l'eau en invitant des gens du marais sur ce secteur en amont.

**Alain Texier** (PNR Marais poitevin) précise que la création du groupe de travail communication est prévu dans ce même esprit.

**François-Marie Pellerin** (Coordination pour la Défense du Marais poitevin) ajoute qu'il est important de penser communication également dans le sens de vulgarisation, pour un plus large public.

Autres remarques pour terminer :

**Philippe Mounier** (Fédérations des syndicats de marais du Marais poitevin) demande à quoi correspond le 9<sup>ème</sup> critère évoqué pour Ramsar ?

**Alain Texier** (PNR Marais poitevin) répond que le 9<sup>ème</sup> critère concerne les espèces dont 1% des individus d'une population sont présents dans le site mais n'appartenant pas à l'avifaune. Cela peut éventuellement concerner dans notre cas la loutre par exemple.

**François Josse** (Sage SNMP) pose la question de savoir ce qu'il y a derrière Ramsar un intérêt financier ?

**Alain Texier** (PNR Marais poitevin) répond qu'effectivement, le label peut être un levier pour certaines démarches économiques.

Conclusion

**Jean Eudes Du Peuty** (EPMP) clôture cette réunion en remerciant tous les participants et en annonçant la date du prochain comité de pilotage Natura 2000 qui aura lieu début avril. Il précise que tous les documents de l'ensemble des groupes de travail seront mis à disposition de tous, via le site internet Natura 2000. Enfin il rappelle aux différentes structures que le Parc et l'EPMP se tiennent à leur disposition pour convenir de rendez-vous, de rencontres pour aborder ensemble la réécriture du docob ou tout sujet en lien avec cette démarche.

**Contacts :**

Marie Beneteau, Alain Texier, Odile Cardot

PNR du marais poitevin – 05 49 35 15 20

[m.beneteau@parc-marais-poitevin.fr](mailto:m.beneteau@parc-marais-poitevin.fr)

[a.texier@parc-marais-poitevin.fr](mailto:a.texier@parc-marais-poitevin.fr)

[o.cardot@parc-marais-poitevin.fr](mailto:o.cardot@parc-marais-poitevin.fr)

Jean-Eudes Du Peuty

Etablissement Public du Marais poitevin – 02 51 56 56 20

[jeaneudes.dupeuty@epmp-marais-poitevin.fr](mailto:jeaneudes.dupeuty@epmp-marais-poitevin.fr)